



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



MAI 2016

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

☞ *Dimanche 1* **RANDONNEE «Le rocher de Roquebrune» Roquebrune/Argens»**

Randonnée pédestre de 4 heures 50 dans une végétation méditerranéenne typique, digne d'un paysage de western, **avec petits passages sportifs**. ↔ 10 km ↑↓ 500 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon Prévoir chaussures de marche, **lampe de poche pour visite de la grotte**, pique-nique et boisson.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



☞ *Dimanche 8* **CANYONING**

Rendez-vous 7 heures, parking essence Casino de La Valette. **Inscription avant le 3 mai**. Prévoir pique-nique, boisson, matériel de canyon. Formation au rappel indispensable.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 4 €

Animateur : Christian

☞ *Dimanche 15* **CANYONING**

Rendez-vous 7 heures, parking essence Casino de La Valette. **Inscription avant le 10 mai**. Prévoir pique-nique, boisson, matériel de canyon. Formation au rappel indispensable.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 4 €

Animateur : Christian

☞ *Vendredi 20* **BOWLING**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €. *Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €*

Animateur : Alain



☞ *Dimanche 22*

RANDONNEE « la calanque de Sujiton » à Marseille

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 12 km ↑↓ 480 m. Rendez-vous 9 heures, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne

☞ *jeudi 26*

JOURNEE CHAMPETRE à Cuers

Randonnée pédestre de 2 heures le matin, déjeuner et pétanque. Prévoir chaise, pique-nique (grillades possibles) et boisson. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Vendredi 27*

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Dimanche 29*

BONNE FETE aux MAMANS



☞ *Dimanche 5 juin*

29^{ème} RALLYE PEDESTRE

Alain L, Alain M, Alexandra, Christine, Christelle, Cyril, Eric, Florence, Michèle, Nathalie M, Philippe B, Sébastien et Suzanne vous proposent, cette année encore, de venir vous amuser en famille ou entre amis à l'occasion de cette manifestation de plein air exceptionnelle : randonnée, jeux, énigmes, orientation, surprises, récompenses et rires. **Compétition entre 14 équipes maximum, plus de 120 participants** : que les meilleurs gagnent ...



Joyeux anniversaire à Elise (17)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 9 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.